

Un programme



Club inclusif



PRÉSENTATION

Soutenu par



En collaboration avec



UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PENSÉ POUR VOUS.

Et si chaque club sportif accueillait des pratiquants en situation de handicap ?

Aujourd'hui, il existe encore trop peu de clubs sportifs ouverts aux personnes en situation de handicap. Pourtant, la pratique sportive régulière ne peut se faire que près de chez soi. C'est vrai pour une personne valide, et à fortiori pour une personne en situation de handicap.

La formation des clubs de proximité à l'accueil des personnes en situation de handicap constitue donc un levier fort pour le développement des pratiques. C'est pourquoi le comité paralympique et sportif français (CPSF) a construit en partenariat avec les fédérations françaises handisport et du sport adapté le programme Club inclusif pour accompagner les clubs sportifs dans l'accueil de personnes en situation de handicap dans leur pratique.

Soutenus par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le programme Club inclusif permettra à plus de **3000 Clubs supplémentaires** d'ici 2024 d'être en mesure de proposer une pratique sportive à des personnes en situation de handicap.

Rejoignez le mouvement !



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF ?

Club inclusif, c'est un programme **entièrement gratuit** pour les clubs sportifs. Il se veut généraliste, transversal, non certifiant, centrés sur la pratique, la rencontre et la proximité avec le public en situation de handicap.

Il vous permettra de vous familiariser avec la diversité des publics et de vous sentir en capacité de leur ouvrir les portes de votre club.

Club inclusif est ouvert aux dirigeants et aux encadrants et se divise en deux parties :

- **Une partie théorique et de sensibilisation** qui offre une première approche de l'accueil de personnes en situation de handicap en club. Cette séquence de sensibilisation et de théorie est réalisée par les représentants des mouvements handisport, du sport adapté ainsi que par le comité paralympique et sportif français.
- **Une partie accompagnement de terrain qui dure 6 mois** qui vous permettra de questionner et de formaliser un projet d'accueil du public en situation de handicap dans votre structure. Cet accompagnement est réalisé par les représentants territoriaux des mouvements handisport et du sport adapté qui sont là pour répondre à vos problématiques. Cet accompagnement est individualisé afin de faciliter la mise en place de votre projet au sein de votre club.

LES OBJECTIFS DE CLUB INCLUSIF

Le programme Club inclusif permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Lever vos inquiétudes sur l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap ;
- Rassurer les participants sur les capacités d'accueil et d'encadrement de votre club ;
- Créer un réseau de clubs inclusifs de proximité et vous y donner accès
- Accélérer la structuration votre club et enrichir votre offre de pratiques sportives.
- Renforcer votre projet de club en y intégrant la pratique d'un nouveau public
- Identifier des ressources et des opportunités de développement pour votre club

QUELS CLUBS PEUVENT PARTICIPER ?

Tous les clubs sportifs non spécialisés, c'est-à-dire n'ayant pas pour objet principal l'accueil de personne en situation de handicap et étant volontaire de proposer une nouvelle offre de pratique à destination des personnes en situation de handicap.

Afin de garantir la qualité des temps théoriques et de l'accompagnement proposé, le nombre de clubs participants par session est limité à 12. Une session de Club inclusif permet à chaque club volontaire d'inscrire **un dirigeant et un encadrant/éducateur sportif à minima**, avec la possibilité d'inscrire jusqu'à 4 personnes au maximum par club.

COMMENT PARTICIPER ?

Les sessions du programme Club inclusif sont portées localement par les collectivités territoriales et sont donc organisées à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité ou d'un département.

Chaque club volontaire sera invité à s'inscrire grâce à un questionnaire qui lui sera transmis par sa collectivité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [France-paralympique.fr](https://france-paralympique.fr) ou par mail à l'adresse suivante : club-inclusif@france-paralympique.fr